

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;
 - VU la Loi n° 65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
 - VU la Loi n°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
 - VU le Décret n°145/PR. du 15 Mai 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;
 - VU le Décret n°441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU le Décret n°342/PR du 1er septembre 1966, portant dénomination des six départements de la République du Dahomey ;
 - VU le Décret n°304/PC/DAI. du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des préfets et sous-préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
 - VU le Décret n°78/PR-SGG du 8 mars 1968, portant nomination de Préfets notamment en son article 3 ;
- SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;
Le Conseil des Ministres entendu ,

DECRETE :

Article 1er.- Est abrogé l'article 3 du décret n°78/PR/SGG. du 8 Mars 1968 visé ci-dessus.

Article 2.- Monsieur Robert BANDEIRA, Administrateur, est rétabli dans ses fonctions de Préfet du Département du Mono.

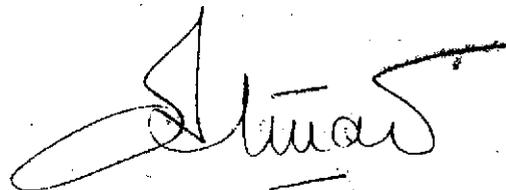
Article 3.- Monsieur Pamphile VIDEGLA, Administrateur, est nommé Adjoint au Préfet du Département du Mono.

- 2 -

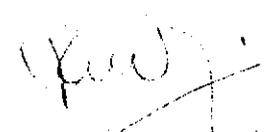
Article 4.-Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 1er Juin 1968

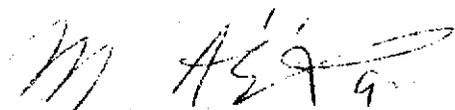
par le Président de la République,
Le Chef du Gouvernement Provisoire,



Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

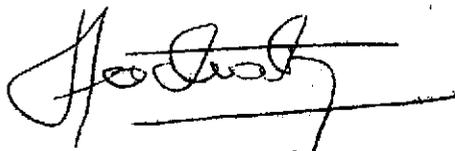

Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE

Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité,



Sous-Lieutenant Michel AIKPE

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,


Pascal Chabi KAO

Ampliatiions:

PR 4 - SGG 4 - CS 6 - DAI 2 - Ministères 8 -
IAA 1 - DI 1 - Trésor 4 - DB-CF-DC- Solde 4 -
Intéressés 2 - Départ. du Mono 2 - DGAJL 2 - DP 4 -
JORD 1 - Dtion Stat. 2 - Dtion Plan 2 - JORD 1 -